

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE(Pour les horaires exacts, voir le *Bulletin quotidien*)

Cas individuels: Les cas inclus dans la liste finale seront automatiquement inscrits par le Bureau et répartis de façon équilibrée, sur la base d'un système de rotation par ordre alphabétique, et en suivant l'ordre alphabétique français. Cette année, l'inscription commencera avec les pays dont les noms commencent par la lettre «O».

Les cas seront divisés en deux groupes : le premier groupe de pays à être inscrits en suivant l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus sera composé des cas dans lesquels une double note de bas de page a été insérée par la commission d'experts et qui se trouvent au **paragraphe 50** du rapport de la commission d'experts. Le deuxième groupe de pays sera composé de tous les autres cas figurant sur la liste finale, et ces derniers seront inscrits par le Bureau également suivant l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus. **Les numéros des cas figurants dans le programme provisoire ci-dessous ne correspondent à aucun pays en particulier jusqu'à ce que la liste finale soit adoptée.**

Lundi 28 mai	14:30 – 16:00	– Election du bureau
		– Déclarations d'ouverture et discussion sur les méthodes de travail de la commission
		– Adoption du document D.1 (travaux de la commission)
	16:30 – 19:00	Réunion des groupes
	19:30 – 21:00	Réunion des groupes (<i>si nécessaire</i>)
Mardi 29 mai	10:00 – 11:00	Réunion des groupes
	11:00 – 13:00	– Discussion générale sur le rapport général
		– Adoption de la liste des cas (D.4)
		Immédiatement suivie d'une séance informelle d'information pour les gouvernements
	15:00 – 18:00	Discussion de l'étude d'ensemble
	18:30 – 21:30	Discussion de l'étude d'ensemble (<i>suite</i>)
Mercredi 30 mai	10:00 – 13:00	– Discussion des cas de manquements graves des Etats Membres à leurs obligations de faire rapport et à d'autres obligations liées aux normes
		– Discussion générale (<i>suite</i>) avec les réponses du président de la commission d'experts, de la représentante du Secrétaire général et des vice-présidents des groupes employeur et travailleur
	14:00 – 15:00	Réunion des groupes
	15:00 – 18:00	Cas individuels 1-2 (double note de bas de page)
	18:30 – 21:00	Cas individuel 3 (double note de bas de page)

Jeudi 31 mai	10:00 – 13:00	Cas individuels 4-5 (doubles note de bas de page)
	15:00 – 18:00	Cas individuel 6 (double note de bas de page)
	18:30 – 21:00	Cas individuel 7
Vendredi 1 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 8-9
	15:00 – 18:00	Cas individuel 10
	18:30 – 21:00	Cas individuel 11
Samedi 2 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 12-13
	15:00 – 18:00	Cas individuel 14
Lundi 4 juin	10:00 – 13:00	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (1-11) – Cas individuels 15-16
	15:00 – 18:00	Cas individuel 17
	18:30 – 21:00	Cas individuel 18
Mardi 5 juin	10:00 – 13:00	Cas individuels 19-20
	15:00 – 18:00	Cas individuel 21
	18:30 – 21:00	Cas individuel 22
Mercredi 6 juin	10:00 – 13:00	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (12-17) – Cas individuels 23-24
	15:00 – 16:00	Cas individuel 24 (<i>si nécessaire</i>)
	16:00 – 17:00	Examen du projet de rapport général par le bureau de la commission
Jeudi 7 juin	16:00	– Adoption des conclusions sur les cas individuels (18-24) – Adoption du résultat de la discussion sur l'étude d'ensemble – Adoption du rapport général
Vendredi 8 juin	à déterminer	Adoption du rapport lors de la séance plénière de la CIT